

AFFAIRE N° 28 - Acquisition d'un terrain de 4 930 m2 cadastré section BH n° 45 sis à Sainte-Clotilde, chemin Lory les Hauts, appartenant à Messieurs Edouard et Jean SOOKIEW et nécessaire à la réalisation du Boulevard de ceinture Sud (tronçon est).

Le MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission de bureau foncier, la SEDRE nous propose l'acquisition d'un terrain de 4 930 m2 cadastré section BH n° 45 sis à Sainte-Clotilde, chemin Lory les Hauts, concerné par le futur boulevard de ceinture Sud (tronçon Est).

Ce terrain, voisin des terrains NATIVEL et ALIDOR déjà acquis par la Commune, appartient à Messieurs Edouard et Jean SOOKIEW qui acceptent de le vendre au prix de 300 000 Frs conforme à l'estimation des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ce terrain au prix de 300 000 Frs ainsi que des honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget communal et financée par prélèvement sur l'emprunt de 4 000 000 de Frs à contracter auprès de la GDC pour le financement des acquisitions foncières du Boulevard de ceinture Sud, inscrit au Budget primitif de 1978.

Je mets la question aux voix.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Vu,
et Ouvré le 7 septembre 1978
Pour le Prifet,
le Secrétaire Général,
Signé: Patricia MAGNIE
Pour copie certifiée conforme
le Directeur des Finances et des
Collectivités Locales,
le Chef de Bureau Délégué
J. LACOSTE.